PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze mars à dix heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Lavandou se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 février 2025 par Madame la Vice-Présidente du CCAS, conformément à l'article L.2121-12, 3° alinéa, du code des collectivités territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président du CCAS.

PRESENTS : M. BERNARDI Gil, Mme JANET Nathalie Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, M. ROUX Cédric, M. COLLIN Gilles, Mme TRAINI Nicole, Mme CARLETTI Monique, Mme VANDEVELDE Damienne.

ABSENTS : Mme ROIG Julie, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme LOIRE Catherine, Mme DUMONT Rosalba.

Quorum : 7

Madame Monique CARLETTI est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité ;

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

1/ Election du président de séance – Compte financier unique 2024

En application des dispositions de l'article L.121-14 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du CCAS ne peut assister au vote du compte financier unique.
Monsieur le Président propose la candidature enregistrée de Madame Nathalie JANET à l'élection du président de séance.
Le vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales donne le résultat suivant Madame Nathalie JANET est élue en qualité de Présidente de séance pour l'examen du compte financier unique.

2/ Adoption du compte financier unique 2024- budget CCAS

Le compte financier unique remplace le compte de gestion de l'ordonnateur et le compte administratif du comptable. Le CFU a été visé parla direction des finances publiques et le comptable public du service de gestion comptable de Hyères. Madame Janet est élue présidente de séance, Monsieur le président présente le compte financier unique 2024 puis il quitte la séance préalablement au déroulement du vote.
Le conseil d'administration adopte le compte financier unique 2024 du CCAS dont la balance est arrêtée comme suit :
Section de fonctionnement :
Dépenses : 1 662 152, 45 €
Recettes : 1 723 578,98 €

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 119 102,03 €, le résultat de clôture est un excédent de 180 528.56 €

Section d'investissement :
Dépenses : 579,36 €
Recettes : 12 939,67 €

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 85 763,35 €, le résultat de clôture est un excédent de 98 123,66 €

Le conseil d'administration Autorise Monsieur Le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. UNIQUEMENT SUR VOTE BP.

3/ Adoption du Budget Primitif 2025 du CCAS

Le débat et le vote du rapport d'orientations budgétaires sont intervenus au cours de la séance du 29 janvier 2025.
Le conseil d'administration a autorisé Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de Chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Le projet de budget primitif 2025 et la note synthétique ont été transmis le 26 février 2025.
Le conseil d'administration adopte le Budget Primitif 2025 et précise que le vote s'est effectué :
- Pour la section de fonctionnement, au niveau de chaque chapitre pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 790 000,00** euros
- Pour la section d'investissement, au niveau de chaque chapitre pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **111 233, 66** euros

4/ Programme et tarifs des activités du Foyer Nostre Fougau

Il est présenté aux membres du Conseil d'administration le programme du Fougau pour la période du 2er trimestre 2025, le conseil adopte le programme et les tarifs exceptés le tarif goûter et mini-golf modifiée ainsi : gouter 12 euros – parcours 10 euros.
Le conseil demande la modification des dates proposées concernant le voyage à Paris.
Monsieur le Président demande à la responsable du foyer d'apporter une proposition de voyage à Paris avec une visite accompagnée et commentée de Notre Dame.
Monsieur le Président souhaite que lors de l'organisation de voyage en Galice en juin, une attention particulière et un soutien financier puisse être accordés aux personnes âgées et/ou démunies qui souhaiteraient y participer

5/ Information sur la décision prise par délégation

Le conseil d'administration prend acte de la décision suivante :

Décision n°2025/02-01 du 14/02/25 portant une convention à intervenir avec la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms). Mise à disposition de l'accord-cadre « Fournitures de services de télécommunication, fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles et services associés » 2024_AOO_TELECOMS.

Le Secrétaire de séance,
Madame Monique CARLETTI

Pour le Président et par délégation
LA VICE-PRESIDENTE
Nathalie JANET

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h

Date de Publication :